

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Laval

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Laval, tenue le 23 janvier 2023 à 18 h 30 au 955, boulevard Saint-Martin Ouest, à Laval.

Nom	Présent	Absent
Membres du CA		
Brisebois, Patrice, personnel cadre	X	
Chaanin, Amal, parent d'élève	X	
Charbonneau, Françoise, membre de la communauté	X	
Coallier, Danielle, membre de la communauté	X	
Cummings, Julie, parent d'élève	X	
Girard, Frédéric, personnel direction	X	
Liberge, François-Hugues, parent d'élève	X	
Lord, Robert, personnel professionnel	X	
Marcotte, Mylène, membre de la communauté	X	
Maltais, Caroline, personnel soutien	X	
Martel, Sylvain, membre de la communauté	X	
Pineda, Christian, parent d'élève	X	
Turcotte, Pascal, membre de la communauté	X	
Vaillancourt, Chantal, personnel enseignant	X	
Vaillancourt, Myriamme, parent d'élève	X	
Direction générale		
Archambault, Jean-Pierre, directeur général adjoint	X	
Chaput, Sylvain, directeur général adjoint	X	
Lavigne, Julie, directrice générale adjointe	X	
Roussel, Catherine, directrice générale adjointe	X	
Volcy, Yves Michel, directeur général	X	
Secrétariat général		
Duval, Stella, secrétaire générale	X	
Gingras, Isabelle, coordonnatrice	X	
Services		
Desrosiers, Jean-Sébastien, directeur des Services éducatifs	X	
Larocque, Karine directrice adjointe du Service des ressources humaines	X	

POINTS STATUAIRES

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Après constat du quorum, M. François-Hugues Liberge ouvre la séance à 18 h 30 et souhaite la bienvenue aux administrateurs.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Christian Pineda, et résolu :

Que l'ordre du jour proposé soit adopté tel qu'il apparaît ci-après.

Points statutaires

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration du 12 décembre 2022

Période de questions du public

- 2.1 Période de questions du public

Points pour information

3.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration :

- Président du conseil d'administration
- Présidente du comité des ressources humaines (5 décembre)
- Comité de vérification (16 janvier)

3.2 Rapport du directeur général

Points de décision sans nécessité de présentation (agenda de consentement)

- 4.1 Compte de dépenses du directeur général

Points de décision nécessitant une présentation

- 5.1 Adoption des Objectifs, principes et critères de répartition des revenus 2023-2024
- 5.2 Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier de 9 mois se terminant le 31 mars 2023 et l'exercice financier annuel 2022-2023
- 5.3 Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves : - Adoption
- 5.4 Huis clos : Rapport du protecteur de l'élève

Autres

- 6.1 Varia
- 6.2 Huis clos

CA 2022-2023 numéro 059

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2022

Il est proposé par Mme Mylène Marcotte, et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 12 décembre 2022 soit adopté tel qu'il a été rédigé.

CA 2022-2023 numéro 060

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

2.1 Période de questions du public

La personne suivante s'adresse aux membres du conseil d'administration :

M. Yves Carbonneau

Concernant la négociation nationale des conditions de travail du personnel de soutien manuel et les appels d'offres pour les produits d'entretien.

POINTS POUR INFORMATION

3.1 RAPPORT DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- **Président du conseil d'administration**
Le président transmet ses souhaits de bonne année aux membres.
 - **Comité des ressources humaines (5 décembre 2022)**
Madame Danielle Coallier, présidente du comité des ressources humaines, fait état des travaux du comité.
 - **Comité de vérification (16 janvier 2023)**
Madame Amal Chaanin, présidente du comité de vérification, fait état des travaux du comité.
-

3.2 RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à présenter les dernières informations concernant la préparation du prochain PEVR.

Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite monsieur Sylvain Chaput, directeur général adjoint, à présenter aux membres les précisions relatives au projet de modification de la Politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire, qui partira en consultation le 24 janvier dans les différents milieux. Monsieur Chaput résume les informations contenues dans la documentation qui a été transmise aux membres à cet effet.

Période d'inscription et de réinscription

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Julie Lavigne, directrice générale adjointe, à transmettre les informations aux membres concernant la période d'inscription et de réinscription pour l'année scolaire 2023-2024, qui aura lieu du 13 au 24 février 2023 inclusivement, plus particulièrement des améliorations qui ont été apportées pour faciliter le processus d'inscription en ligne.

Politique sur les intempéries ou circonstances exceptionnelles

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, invite madame Catherine Roussel, directrice générale adjointe, à présenter aux membres les précisions relatives au projet de Politique sur les intempéries ou circonstances exceptionnelles, qui partira en consultation le 24 janvier auprès des instances syndicales et des associations de cadres. Madame Roussel résume les informations contenues dans la documentation qui a été transmise aux membres à cet effet.

Projet d'auto-assurance

Monsieur Yves Michel Volcy, directeur général, informe les membres du conseil d'administration que la Fédération des centres de services scolaires du Québec analyse présentement la possibilité de mettre en place un régime d'auto-assurance pour ses membres qui pourrait prendre effet dès le 1^{er} juillet prochain et dont pourrait bénéficier le Centre de services scolaire de Laval.

POINTS POUR DÉCISION SANS NÉCESSITÉ DE PRÉSENTATION (AGENDA DE CONSENTEMENT)

4.1 COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU la *Politique de remboursement des dépenses au personnel*;

ATTENDU les dépenses du directeur général assumées dans le cadre de ses fonctions au Centre de services scolaire de Laval;

Il est proposé par Mme Myriamme Vaillancourt, et résolu :

QUE les comptes de dépenses du directeur général au montant de 877,23 \$ en date du 1^{er} décembre 2022 et au montant de 201,83 \$ en date du 3 janvier 2023 payable à la Banque Nationale du Canada, et au montant de 574,45 \$ payable à M. Yves Michel Volcy, soient acceptés.

CA 2022-2023 numéro 061

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

POINTS DE DÉCISION NÉCESSITANT UNE PRÉSENTATION

5.1 OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES REVENUS (ARTICLE 275 LIP) 2023-2024 : - ADOPTION

ATTENDU que l'article 275 de la Loi sur l'instruction publique prévoit que le Centre de services scolaire doit établir annuellement, en tenant compte des recommandations du comité de répartition des ressources, les objectifs et les principes de la répartition de ses revenus;

ATTENDU le document Objectifs, principes et critères de répartition des revenus en vigueur, adopté par le conseil d'administration par la résolution CA 2021-2022 numéro 055 suivant la recommandation du comité de répartition des ressources;

ATTENDU les travaux du comité de répartition des ressources, relativement à la mise à jour de ce document pour l'année scolaire 2023-2024;

ATTENDU la recommandation du comité de répartition des ressources de reconduire pour l'année scolaire 2023-2024 le document Objectifs, principes et critères de répartition des revenus en vigueur;

Il est proposé par M. Pascal Turcotte, et résolu :

QUE le document Objectifs, principes et critères de répartition des revenus en vigueur soit reconduit pour l'année 2023-2024, tel que déposé sous la cote CA 2022-2023 numéro 062.

CA 2022-2023 numéro 062

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2 NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER DE 9 MOIS SE TERMINANT LE 31 MARS 2023 ET L'EXERCICE FINANCIER ANNUEL 2022-2023

ATTENDU l'article 284 de la *Loi sur l'Instruction publique* concernant la nomination annuelle de l'auditeur indépendant;

ATTENDU la résolution CA 2021-2022 numéro 056 retenant la firme Deloitte S.E.N.C.R.L pour l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Laval pour les états financiers d'une période de 9 mois, exigés par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), se terminant le 31 mars 2022, le 31 mars 2023 et 31 mars 2024, ainsi que les états financiers annuels des exercices 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024;

ATTENDU la recommandation du comité de vérification du Centre de services scolaire de Laval du 16 janvier 2023;

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L soient retenus pour l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Laval, pour la période de 9 mois se terminant le 31 mars 2023 et que les honoraires relatifs à ce mandat soient fixés à 35 150 \$, avant taxes;

QUE les services de la firme Deloitte S.E.N.C.R.L soient retenus pour l'audit des états financiers du Centre de services scolaire de Laval, pour l'exercice financier 2022-2023, et que les honoraires relatifs à ce mandat soient fixés à 30 280 \$ avant taxes.

CA 2022-2023 numéro 063

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3 POLITIQUE RELATIVE AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE ASSUMÉES PAR LES PARENTS ET LES ÉLÈVES : - ADOPTION

ATTENDU la consultation menée auprès des conseils d'établissement, du comité de parents et du syndicat de l'enseignement de la région de Laval, du 3 octobre au 25 novembre 2022 relativement au projet de la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves*;

ATTENDU les avis reçus des instances consultées à cet effet;

ATTENDU le projet de *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves* qui tient compte des avis reçus;

Il est proposé par M. Sylvain Martel, et résolu :

QUE la *Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents et les élèves* soit adoptée telle qu'elle est déposée en annexe sous la cote CA 2022-2023 numéro 064;

QUE cette politique entre en vigueur à compter de ce jour;

QUE la résolution CC 2008-2009 numéro 124 et la politique s'y rapportant soient abrogées à toutes fins que de droit.

CA 2022-2023 numéro 064

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

HUIS CLOS

Il est proposé par Mme Amal Chaanin, et résolu :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos à 19 h 29.

CA 2022-2023 numéro 065

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RETOUR EN ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Il est proposé par M. Pascal Turcotte, et résolu :

QUE le conseil d'administration revienne en assemblée délibérante à 19 h 32.

CA 2022-2023 numéro 066

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.4 PROTÉCTEUR DE L'ÉLÈVE, PLAINTÉ : - RAPPORT

ATTENDU la plainte déposée au protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval le 13 décembre 2022 par les parents de l'élève dont les coordonnées sont déposées en annexe de la présente résolution, qui a pour objet de contester le classement de leur enfant en classe spécialisée (soutien au langage) à l'école Charles-Bruneau pour l'année 2022-2023 et de demander une scolarisation en classe régulière de 3^e année;

ATTENDU les travaux et analyses du protecteur de l'élève du Centre de services scolaire de Laval;

ATTENDU le rapport du protecteur de l'élève du 20 janvier 2023 et son avis à l'effet que la plainte est non fondée et que le cheminement actuel de l'élève est celui qui répond le mieux à ses besoins et capacités;

Il est proposé par Mme Françoise Charbonneau, et résolu :

QUE le conseil d'administration prenne acte du rapport, de l'avis et de la recommandation du protecteur de l'élève;

QUE la décision de la direction de l'école Charles-Bruneau quant au classement en classe spécialisée (soutien au langage) pour l'année 2022-2023 soit maintenue pour cet élève;

QUE le Centre de services scolaire de Laval s'assure que le plan d'intervention de l'élève soit mis à jour afin de refléter les derniers changements effectués à la demande des parents, soit le retrait du bulletin modifié, et les différents moyens mis en place pour aider cet élève.

CA 2022-2023 numéro 067

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.1 VARIA

M. François-Hugues Liberge fait part d'une préoccupation adressée par certains parents au comité de parents concernant la transition vers le secondaire des élèves handicapés ou en difficultés d'apprentissage ou d'adaptation.

6.2 HUIS CLOS

Aucun huis clos n'est requis.

Levée de la séance : l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 42.

FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE
Président du CA

STELLA DUVAL
Secrétaire générale